



Association les Riverains du Site Marie Curie
5 rue Marceau
94130 Nogent sur Marne

LETTRE RECOMMANDEE A.R.

Monsieur le Préfet du Val de Marne
Pierre DARTOUT
21, 29 Av. Générale de Gaulle
94011 CRETEIL

NOGENT SUR MARNE, le 15 juin 2011

Copies : Monsieur le sous Préfet
Monsieur le Maire de Nogent sur Marne
Les membres du Conseil Municipal et de la CLIS
L'Autorité de Sûreté Nucléaire

Monsieur Le Préfet,

En réunion du conseil municipal de Nogent sur Marne du 06 juin 2011, lors du traitement du point 11/107 de l'ordre du jour concernant la vente à la SAIEM d'une parcelle cadastrée AI129 sise 27 rue Hoche, il a été précisé par le conseiller monsieur JR Fontaine que les travaux de construction du Foyer pour jeunes travailleurs pourraient débuter à la fin de ce mois de juin 2011.

Nous sommes étonnés de ces propos, en effet lors de la première réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Suivi), sous la présidence de Monsieur le sous Préfet qui s'est tenue le vendredi 6 mai 2011 en sous préfecture, il a été expressément demandé par monsieur le Sous Préfet, et consigné dans le compte-rendu de réunion, que le terrain sur lequel serait implanté le foyer devrait faire l'objet d'un point zéro quant à l'éventualité d'une contamination radium et radon.

En effet ce terrain jouxte l'ancien site de l'usine Marie Curie, comme jouxte également le terrain sur lequel « L'Entraide » a été édifié et paradoxalement, bien que ne faisant pas partie de l'emprise de l'ancienne usine, c'est le secteur le plus contaminé du site.

Par mesure de précaution et du fait que ce terrain ex « Friche Yab » doit recevoir de l'habitat permanent, Monsieur le Sous Préfet a justement demandé à la SAIEM (propriétaire du terrain) et à la Mairie, qu'un point zéro sur la contamination soit effectué. Le vendeur de ce terrain a certes fourni un document sur de pseudos relevés de niveau de contamination qu'il a lui-même fait réaliser, mais sans que cela ne soit sous l'autorité d'un organisme tel l'ASN, qui seul peut être garant de la qualité et de la nature des contrôles à effectuer, et du rendu de ces contrôles, en sa qualité d'expert et de responsable dans ce domaine.

Monsieur le Préfet, sur la base de ce qui précède, nous vous demandons :

- d'intervenir auprès de Monsieur le maire Jacques J.P. MARTIN et de la SAIEM, afin que les demandes exprimées lors de la réunion de la CLIS et de Monsieur le Sous Préfet soient respectées,

- que nous soient communiqués les résultats des analyses du terrain, tant sur le plan des émissions radioactives, que sur les émanations potentielles de gaz radon,
- de repousser le début des travaux après validation par l'ASN qu'aucun risque n'existe sur le terrain devant accueillir le Foyer des jeunes travailleurs, habitat permanent.
-

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Dominique Faure
Président de l'Association de
Riverains du site Marie Curie.